

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 61

26 janvier 2007

SOMMAIRE

Andaholtz S.A.	2920	Kinohold (bis) S.A.	2927
Andaholtz S.A.	2921	Leon Amarillo	2916
Ashton Arcades S.A.	2889	Leros Holding S.A.	2916
BCEF Investments II S.A.	2919	Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l.	2926
Benetton International Property N.V. S.A.	2917	Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l.	2927
Benetton Real Estate International S.A.	2917	Lou Mas S.à r.l.	2924
Boelekes S.A.	2922	Lou Mas S.à r.l.	2924
Caraway Holdings, S.à r.l.	2928	MD Evolution S.A.	2928
Carima S.A.	2926	MKI Luxembourg S.à r.l.	2911
Catamino Investments, S.à r.l.	2928	Mohawk Global Investments S.à r.l.	2920
Chippo S.A.H.	2922	Morgan Stanley International Finance S.A.	2919
Dexia Equities L	2919	MY-XML S.A.	2921
Emerald Group S.à r.l.	2882	Ocamut S.A.	2924
Enic Sports, S.à r.l.	2917	Pafint Holding S.A.	2928
Ersel Internationale S.A.	2900	Pfizer Participations S.à r.l.	2900
European Consulting Luxembourg S.A.	2925	Prolugest S.A.	2916
Finalsa Holding S.A.	2921	Puno S.A.	2924
Flat Steel Invest Holding	2925	Realpart S.A.	2923
Insight European RE Marseille Propco S.à r.l.	2908	Sara Assur S.A.	2923
Intégration Financière S.A.	2922	SOA Management, S.à r.l.	2920
International Trade Resource Company S.A.	2923	Société Européenne d'Édition S.A.	2922
Intravel S.A.	2926	Solufi S.A.	2918
Invista European RE Marseille Propco S.à r.l.	2908	S.S.I. Participations & Partners S.A.	2925
Itix S.A.	2918	TOC Investments Holding S.à r.l.	2910
Javi International S.A.	2926	Valbach S.A.	2923
		Vameca S.A.	2921
		Vitalis Invest, S.à r.l.	2927

Emerald Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TYCO GROUP, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61.111;

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 November 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

1.1. There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) under the name of EMERALD GROUP, S.à r.l., (the Company) which is governed by the laws of, the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate objects.

2.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company, partnership or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

2.2. The Company may establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) by way of investment, subscription, underwriting or option, further such securities, participations and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

2.3. The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third-party sources. It may grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, including but not limited to subsidiaries and/or affiliates of the Company, group companies and any other enterprise with which the Company has any business relationship.

2.4. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects, take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.5. The Company may borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company has its registered office in Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s).

3.3. The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager (s).

3.4. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,000.- (seventeen thousand United States dollars) represented by 34 (thirty-four) ordinary shares having a nominal value of USD 500.- (five hundred United States Dollars) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2. In case of plurality of shareholders, the Company's shares shall be freely transferable among the shareholders. The Company's shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. The Company shall have the power to acquire by way of redemption or otherwise shares in its own capital provided that the Company shall have sufficient distributable funds or reserves to that effect.

7.2. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager(s). In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company if the Company has only one manager.

8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

8.3. The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.4. Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

8.5. The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

8.6. The notice may be waived by the consent in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

8.7. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

8.8. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call, video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.9. The Board of Managers may validly deliberate and act only if at least the majority of its members is present or represented. The minutes of the resolutions of the Board of Managers may be signed by the Chairman, if any, or the Secretary (as defined in article 10 below).

8.10. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a duly convened and held meeting. The signatures of the managers may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by a letter, telefax, PDF copy, e-mail transmission or similar means. A meeting held by way of such resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

8.11. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.12. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company has only one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.13. The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

8.14. The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.15. The effective place of management and the place of central administration shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board of Managers (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of shareholder(s) in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Chapter V. General meetings of shareholders.

Art. 11. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.

11.1. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

11.2. Other general meetings of shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights.

12.1. Each shareholder may participate in general meetings of shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint by way of a proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at general meetings of shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority.

13.1. Resolutions at general meetings of shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the Company's share capital.

13.2. However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company, and other matters set out in the Law may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.3. As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and he shall vote in writing (such vote to be evidenced by a letter, telefax, PDF copy, an e-mail transmission or similar means).

Chapter VI. Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on 29 September of each year and ends on 28 September of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.

17.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

17.3. The general meeting of shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits / reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

18.1. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company.

18.2. The shareholder(s) must agree in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of shareholder(s) who will determine his/their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the small company exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, TYCO GROUP, S.à r.l., (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to the 34 (thirty-four) shares having a nominal value of USD 500.- (five hundred United States Dollars) each, representing the total share capital of the Company of an amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States dollars).

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of USD 17,000.- (seventeen thousand United States dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING LUXEMBOURG S.A., and the notary expressly acknowledges such payments.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the incorporation of the Company to 28 September 2007.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 13,213.64 (thirteen thousand two hundred and thirteen euro sixty-four cents).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The Sole Shareholder of the Company resolves to set the number of managers at 5, constituting therefore a Board of Managers.

2. The Sole Shareholder of the Company resolves to appoint the following 5 managers for an unlimited period:

a) Kevin Buhse, chartered accountant, born on 10 April 1964 in Regina, Canada, residing at 3, Randenstrasse, CH-8253 Diessenhofen, Switzerland;

b) Mario Calastri, treasurer, born on 30 July 1957, in Brescia, Italy, residing at 611, Barclay Blvd, Princeton, NJ 08540, United States;

c) Eric Green, lawyer, born on 17 June 1958, in Newark, NJ, United States, residing at 9, Roszel Road Princeton, NJ 08540, United States;

d) Kevin O'Kelly-Lynch, general manager, born on 16 June 1966 in Dublin, Ireland, residing at 43, Georges Quay House - Townsend Street, Dublin 2, Ireland; and

e) Michelangelo Stefani, general manager, born on 19 February 1966 in Schaerbeek, Belgium, residing at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The Sole Shareholder of the Company resolves, in accordance with article 8 of the Company's articles of association, to appoint Kevin O'Kelly-Lynch and Michelangelo Stefani as general managers of the Company with the power to bind the Company by their respective sole signature.

4. The Sole Shareholder of the Company resolves to set the registered office and the central administration of the Company at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, au Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

TYCO GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.111,

ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 21 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet. - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée.

1.1. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EMERALD GROUP, S.à r.l. (la Société), régie par le droit applicable au Grand Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise ou entité, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et à l'entrée dans des joint ventures de type contractuel ou visant à créer une société commune.

2.2. La Société peut constituer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs notamment un portefeuille de titres, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) et développer ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, pour les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

2.3. La Société peut détenir un portefeuille de créances qu'elle peut financer en intragroupe ou au moyen d'une source externe. Elle peut apporter une assistance y compris sous forme financière, par le biais de prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, notamment ses filiales, et/ou des sociétés appartenant au même groupe que la Société ainsi que toute société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations commerciales.

2.4. La Société peut exercer toutes activités industrielles ou commerciales pouvant favoriser l'accomplissement de son objet social, et accomplir toutes opérations notamment de nature commerciale financière, et immobilière qu'elle estime nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.5. La Société peut emprunter auprès de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de créance.

Art. 3. Siège Social.

3.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire du ou des associés.

3.3. L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non) au Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 17.000,- (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 34 (trente-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 5. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles aux tiers.

6.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales de la Société peuvent être cédées à des tiers qui ne sont pas associés, sous réserve de l'approbation préalable des associés représentant au minimum les trois quarts du capital social.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

7.1. La Société pourra racheter ses propres parts sociales sous réserve de disposer de fonds distribuables ou de réserves suffisants à cet effet.

7.2. La Société ne pourra acquérir et céder ses propres parts sociales qu'en vertu d'une résolution et conformément conditions décidées par une assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de leur désignation. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance (Conseil de Gérance). Le ou les gérants sont associés ou non. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les présents Statuts est une référence au gérant unique de la Société si la Société ne compte qu'un seul gérant.

8.2. Le Conseil de Gérance peut désigner un président parmi ses membres (le Président).

8.3. Le cas échéant, le Président présidera toutes les réunions du ou des associé(s) ainsi que le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, l'assemblée générale du ou des associé(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra désigner une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à ladite assemblée ou audit conseil.

8.4. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil. Les réunions se tiennent au lieu, date et heure indiqués dans la lettre de convocation. Les réunions ont généralement lieu à Luxembourg.

8.5. Les réunions seront régulièrement tenues, même en l'absence de convocation préalable, si tous les gérants sont présents ou représentés.

8.6. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

8.7. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre gérant comme mandataire par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail.

8.8. Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant situé à Luxembourg équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Toute réunion tenue sous cette forme sera réputée avoir eu lieu à Luxembourg.

8.9. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le procès-verbal des résolutions du Conseil de Gérance peut être signé par le Président, le cas échéant, ou par le Secrétaire (tel que défini dans l'article 10 ci-dessous).

8.10. Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être transmises par courrier, télécopie, copie électronique, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une réunion tenue de cette manière sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.11. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des présents Statuts et notamment du présent Article 8.

8.12. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Le ou les associés peuvent désigner parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants autorisés à engager la Société par leur seule signature respective, sous réserve qu'ils agissent dans le cadre des pouvoirs conférés au Conseil de Gérance.

8.13. Le Conseil de Gérance peut, pour des opérations spécifiques, déléguer en partie ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non). Le Conseil de Gérance peut révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

8.14. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

8.15. Le lieu effectif de gestion et d'administration centrale de la Société se situe à Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront en général effectuées au ou depuis le Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle relativement à un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblée Générale Annuelle - Assemblée Générale Extraordinaire des Associés.

11.1. L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu chaque année dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la lettre de convocation à l'assemblée.

11.2. Les autres assemblées générales des associés pourront avoir lieu au lieu et date indiqués dans les lettres de convocation respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés.

12.1. Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

12.2. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire, associé ou non, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité.

13.1. Les résolutions prises aux assemblées générales des associés ne sont réputées valables que dans la mesure où elles ont été adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Toutefois, ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social les résolutions portant modification des Statuts ainsi que les résolutions portant dissolution et liquidation de la Société ou prises pour tout autre motif prévu par la Loi.

13.3. Lorsque la Société compte moins de 25 associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises en assemblée générale, être prises par écrit par l'ensemble des associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, qui devra voter par écrit (par courrier, par télécopie, par copie électronique ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire).

Chapitre V. Année sociale - Comptes sociaux - Distribution des bénéfices

Art. 14. Année Sociale. L'année sociale commence le 29 septembre de chaque année et se termine le 28 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Comptes Sociaux. Chaque année, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance prépare les comptes sociaux de la Société conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise applicable.

Art. 16. Inspection des Documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes sociaux au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des Bénéfices - Réserves.

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

17.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires, si et seulement si les comptes (intérimaires) indiquent que des bénéfices distribuables et des réserves sont disponibles à cet effet.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

18.1 La faillite ou la déconfiture de la Société ou toute autre procédure analogue des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

18.2 Les associés doivent se prononcer, conformément au paragraphe 2 de l'article 13 des présents Statuts, sur la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que sur les conditions y applicables.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. Audit

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprise. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société devra désigner un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises devra être nommé si l'exemption pour les petites entités prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux Dispositions Légales. Pour tous les points non expressément régis par les présents Statuts, les dispositions de la Loi sont applicables.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, TYCO GROUP, S.à r.l., (l'Associé Unique) déclare par la présente souscrire à 34 (trente quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'USD 500,- (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant d'USD 17.000,- (dix sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'ensemble de ces parts sociales a été entièrement libéré par la l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de USD 17.000,- (dix sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société,

la preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par ING LUXEMBOURG S.A. Le notaire reconnaît expressément ce paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 28 septembre 2007.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.213,64 (treize mille deux cent treize euros soixante-quatre cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de fixer le nombre de gérants à 5, l'ensemble des gérants constituant le Conseil de Gérance.
2. L'Associé unique décide de désigner les 5 gérants suivants, pour une période illimitée:
 - a) Kevin Buhse, expert comptable, né le 10 avril 1964 à Regina au Canada et demeurant au 3, Randenstrasse à CH-8253 Diessenhofen en Suisse;
 - b) Mario Calastri, trésorier, né le 30 juillet 1957, à Brescia en Italie, et demeurant au 611, Barclay Blvd, à Princeton, NJ 08540, aux Etats-Unis d'Amérique;
 - c) Eric Green, avocat, né le 17 juin 1958 à Newark, NJ, aux Etats-Unis d'Amérique, et demeurant au 9, Roszel Road à Princeton, NJ 08540, aux Etats-Unis d'Amérique;
 - d) Kevin O'Kelly-Lynch, gérant délégué, né le 16 juin 1966 à Dublin en Irlande, et demeurant au 43, Georges Quay House - Townsend Street, à Dublin 2, en Irlande; et
 - e) Michelangelo Stefani, gérant délégué, né le 19 février 1966 à Schaerbeek en Belgique, et demeurant au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.
3. Conformément à l'article 8 des Statuts, l'Associé Unique de la Société décide de nommer MM. Kevin O'Kelly-Lynch et Michelangelo Stefani en tant que gérants délégués de la Société, et de leur conférer le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature.
4. L'Associé Unique de la Société décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 89, case 10. - Reçu 132,14 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002117/242/449.

(060134241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.083.

STATUTES

In the year two thousand and six on the twentieth day of November.

Before us Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître François Brouxel, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Mr. Geoffrey R. E. Paris, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 17, 2006.

The said power, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company, which shall exist as from the execution of the present deed and to be governed by the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (hereinafter referred to as the «Law») and the following articles of association:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name

There is hereby established a company in the form of a public limited liability company («société anonyme») under the name of ASHTON ARCADES S.A., (hereafter called the «Company»).

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company's purpose is also to acquire, manage, develop, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, develop, rent, administer and dispose of land, buildings, apartments and real property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, developer, architect, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of any property, building, land or estate in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property investment and management and generally to transact by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with real and personal property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial, commercial enterprise or property investment in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and investments.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimising, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Irish currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed Share capital

The subscribed capital of the Company is set at GBP 25,000.- (twenty-five thousand Pounds Sterling) represented by 25,000 (twenty-five thousand) ordinary shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, jointly referred herein as the «shares». All the shares have been entirely paid up.

Art. 6. Authorised Share capital

The authorised capital is set at GBP 5,000,000.- (five million Pounds Sterling) represented by 5,000,000 (five million) ordinary shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The board of directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (*Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall act so as to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Increase or Decrease of the Share capital

The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 8. Redemption of Shares

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 9. Shares

The shares of the Company will be exclusively in registered form.

All the shares have the same rights subject to the special rights attached to one or the other class of shares as organised by the present articles of association and the Shareholders Agreement.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (*usufruitier*) and a bare owner (*nu-proprétaire*) or between a pledgor and a pledgee.

Title III: General meetings of shareholders

Art. 10. Powers

Any validly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. Place and Date

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of the month of May at 11.30 a.m. and for the first time in 2008. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 12. Quorum and Majority

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of the casted votes.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Shareholders shall be entitled to vote in respect of part only of their holding of shares, to vote in favour of any resolution proposed in respect of part only of their holding of shares and/or to vote against any resolution proposed in respect of part only of their holding of shares or to abstain from voting in respect of part only of their holding of shares. The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by a qualified majority of the casted votes.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole Shareholder

If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Art. 14. Creditors, Legal Successors or Heirs

The creditors, legal successors or heirs of the shareholders are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV: Board of directors

Art. 15. Number of directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

Art. 16. Appointment

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 17. Chairman and Secretary

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 18. Convening and Holding of meetings

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, at the place indicated in the notice of meeting. The convening notices may be sent by the secretary upon written request of the chairman or the 2 (two) directors, as the case may be.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a 24 (twenty four) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and the secretary upon approval by the directors present at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 19. Powers

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 20. Representation

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V: Supervision of the Company

Art. 21. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI: Accounting year - Annual Accounts

Art. 22. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Art. 23. Allocation of results

The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law and the preferred dividend rights of the B ordinary shares.

Title VII: Winding up - Liquidation

Art. 24. Winding up, Liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII: Final clauses: Shareholders Agreement - Applicable law

Art. 25. Shareholders Agreement

In acquiring shares of the Company any shareholder implicitly confirms having knowledge of the Shareholders Agreement and having consented to enter into it. For the avoidance of any doubt, each transferee shall agree in writing in a form acceptable to the Board of Directors to comply with the provisions of these Articles and the Shareholders Agreement.

Art. 26. Applicable law

All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed share capital (GBP)	Paid-up share capital (GBP)	Ordinary Shares
François Brouxel	25,000.-	25,000.-	25,000
Total	25,000.-	25,000.-	25,000

The 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of GBP 25,000.- (twenty-five thousand Pounds Sterling) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000. - (two thousand euros).

For registration purposes the share capital amount of GBP 25,000. - (twenty-five thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 36,894.92 (thirty-six thousand eight hundred ninety-four euros and ninety-two cents).

Extraordinary General Meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed directors:
 - Mr. Noel Minogue, investment manager, born in Clare, Eire Ireland, on 12th December 1950, professionally residing at Percy Place, Dublin 4;
 - Ms. Gillian O'Dowd, stockbroker, born in Dublin, Eire Ireland, on 16th July 1973, professionally residing at Ballsbridge Park, Dublin 4;
 - Mr. Aidan Foley, director, born in Waterford, Eire Ireland, on 8th December 1976, director, professionally residing at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Mr. Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on 28th December 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;
3. KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, has been appointed statutory auditor.
4. The registered office of the Company is at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2008.
6. The board of directors is authorised to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Monsieur Geoffrey R. E. Paris, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire agissant ès qualités et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qui existera dès l'exécution du présent acte et qui sera régie conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la «Loi»), et les présents statuts.

Titre I^{er} : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom

Il est constitué par la présente une société anonyme sous la dénomination de ASHTON ARCADES S.A., (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social

L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts dans des property unit trusts luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, parts, obligations et autres titres quelconques, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société.

L'objet de la Société est encore d'acquérir, gérer, développer, louer, sous-louer, hypothéquer, emprunter, investir, développer, mettre à disposition, administrer et céder des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant ou agent de toute autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, développeur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété, construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gestion et d'investissement immobiliers et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle, commerciale et d'investissement dans des propriétés à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La Société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation et investissements.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de certificats d'actions privilégiés, de titre de créance et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de

cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital - Actions

Art. 5. Capital souscrit

Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 25.000,- (vingt-cinq mille Livres Sterling) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ci-dessous désignées comme les «actions». Toutes les actions ont été intégralement libérées.

Art. 6. Capital autorisé

Le capital autorisé est de GBP 5.000.000,- (cinq millions de Livres Sterling) représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre sterling) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration pourra donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effectif cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Art. 7. Augmentation ou réduction de capital

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 8. Rachat des actions

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 9. Actions

Les actions de la Société seront exclusivement sous forme nominative.

Toutes les actions ont les mêmes droits à l'exception des droits spécifiques attachés à l'une ou l'autre des catégories d'actions telles qu'établies par les présents statuts et le Pacte d'Actionnaires.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 11. Date et lieu

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.30 heures du matin et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Quorum et Majorité - Pacte d'Actionnaires

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à une majorité des votes exprimés.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les actionnaires auront le droit de voter pour partie seulement de leur détention d'actions, de voter en faveur d'une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'actions et/ou de voter contre une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'actions ou de s'abstenir de voter pour partie seulement de leur détention d'actions.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir une majorité des droits de vote.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 13. Actionnaire unique

Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions de l'actionnaire unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès verbal.

Art. 14. Créanciers, ayants droit ou héritiers

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'administration

Art. 15. Nombre d'administrateurs

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un seul actionnaire ou si une assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un associé.

Art. 16. Désignation

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, ou, le cas échéant, par résolution de l'actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 17. Président et secrétaire

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

Dans le cas d'un conseil d'administration composé d'un seul administrateur, cet administrateur unique devra être le président du conseil d'administration.

Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Art. 18. Convocation et tenue des réunions

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation pourra être envoyée par le secrétaire sur demande écrite du président ou de deux (2) administrateurs selon les cas.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue des réunions

du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration devra être signé par le président et le secrétaire, sur approbation des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 19. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre (s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 20. Représentation

La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire de compte

Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI: Exercice social - Comptes annuels

Art. 22. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2007.

Art. 23. Répartitions des bénéfices

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi ainsi que les droits à un dividende prioritaire attachés aux actions ordinaires de catégorie B.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII: Dispositions finales: Pacte d'Actionnaires - Loi applicable

Art. 25. Pacte d'Actionnaires

En acquérant une action de la Société, tout actionnaire confirme implicitement avoir connaissance du Pacte d'Actionnaires et avoir consenti à y adhérer. Pour éviter tout doute, chaque cessionnaire devra consentir par écrit dans une forme acceptable pour le conseil d'administration, à se conformer aux dispositions des présents statuts et aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

Art. 26. Loi applicable

Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit (GBP)	Capital libéré (GBP)	Nombre d'actions
François Brouxel	25.000,-	25.000,-	25.000
Total	25.000,-	25.000,-	25.000

Les 25.000 (vingt-cinq mille) actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur comme il a été certifié au notaire soussigné, de sorte que la somme de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille Livres Sterling) est évalué à EUR 36.894,92 (trente-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-douze cents).

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - M. Noel Minogue, directeur des investissements, né à Clare, République d'Irlande le 12 décembre 1950, demeurant professionnellement à Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande;
 - Mme Gillian O'Dowd, agent de change, née à Dublin, République d'Irlande, le 16 juillet 1973, demeurant professionnellement à Ballsbridge Park, Dublin 4;
 - M. Aidan Foley, directeur, né à Waterford, République d'Irlande, le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg;
3. KPMG, S.à r.l, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes.
4. Le siège social de la Société est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. R. E. Paris, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 41, case 12. - Reçu 369,38 euros

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 novembre 2006.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007002094/222/587.

(060134250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pfizer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.770.

EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2006, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Mme Carol Stuckley, avec effet au 17 novembre 2006, et de nommer Mme Camilla Uden comme administrateur en remplacement de Mme Carol Stuckley, avec effet le même jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 et approuvera les comptes de l'année 2008.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 17 novembre 2006:

- Camilla Uden, née à Göteborg (Suède), le 6 mars 1964, résidant à Apt 9 Embassy Court, Prince of Wales Terrace, Dublin 4, République d'Irlande,

- Carl Hill, né à Stockport (UK), le 13 novembre 1957, demeurant professionnellement à 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Tom Brenner, né à Royal Oak (USA), le 9 novembre 1969, resident à 150 East 42nd Street, New York, NY 10017-57555, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2007002326/275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Ersel Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.074.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty ninth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ERSEL FINANZIARIA S.p.A., having its registered office at I-10100 Torino, Piazza Solferino 11, Italy here represented by Mr. Alberto Pettiti, manager, residing professionally in Torino, Italy,

by virtue of a proxy given under private seal.

The above proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which it intends to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of ERSEL INTERNATIONALE S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City in Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be

transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting or the single shareholder.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or to its mother company or any affiliates of its mother company, any advice, assistance, loans, advances or guarantees, to invest directly in real estate or through real estate companies; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company can perform all commercial, technical, industrial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders or the single shareholder, subject to the restrictions foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at twenty million euro (EUR 20,000,000.-), to be divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation or by a decision of the single shareholder. The sole director or the board of directors in case of plurality of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders or of the Single Shareholder, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders or resolution of the Single Shareholder with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the sole director or by the board of directors in case of plurality of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the sole director or by the board of directors in case of plurality of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors or the sole director is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The sole director or the board of directors in case of plurality of directors is especially authorized to issue shares and to grant options of subscriptions of shares to persons that the sole director or the board of directors in case of plurality of directors considers as appropriate and particularly to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder, or by a board of directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

The director(s) shall be elected by the Single Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting of Shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders or by the Single Shareholder. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders or the Single Shareholder may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 7. In case of plurality of directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least half of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Art. 8. Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of tie vote, the chairman has a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

Art. 11. According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting or the resolution of the single shareholder, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders or the decision of the single shareholder for a period not exceeding six years.

General meeting or decision of the single shareholder

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. The general meeting or the single shareholder has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. The convening notices to the general meeting are to be made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of May, at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened within the month at the written request of shareholders representing ten percent of the Company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the right of one vote. The Company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting or the single shareholder can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation or by a decision of the single shareholder.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting or the single shareholder which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2006.

The first annual general meeting shall be held in the year 2007.

Subscription and payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by ERSEL FINANZIARIA S.p.A., prenamed, and paid in by contribution in kind of five thousand nine hundred and ninety-six (5,996) shares representing 99,93% of the share capital in issue of ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, together with an issue premium totalising eighty-three million eighty-five thousand seven hundred and thirty-two euro and fifty-six cents (EUR 83,085,732.56).

An amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) will be allocated to the share capital and an amount of seventy-eight million eighty-five thousand seven hundred and thirty-two euro and fifty-six cents (EUR 78,085,732.56) will be allocated to the share premium.

The present contribution is made in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

The value at which the contribution was made was approved by a report established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declared that it is the sole owner of the contributed shares, that there are no pre-emption rights nor any other rights attached thereto by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, ERSEL FINANZIARIA S.p.A., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at nine thousand five hundred euro.

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital passes the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

Mrs. Francesca de Bartolomeo, residing professionally at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Mr. Olivier Storme, residing professionally at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Mr. Umberto Giraud, residing professionally at I-10121 Torino, 11 piazza Solferino.

Mr. Alberto Pettiti, residing professionally at I-10121 Torino, 11 piazza Solferino.

Mr. Henri Ninove, residing professionally at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

DELOITTE S.A., L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. (RCS B 67.895).

Third resolution

The Company's registered office is located at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ERSEL FINANZIARIA S.p.A., ayant son siège social à I-10100 Torino, Piazza Solferino 11, Italie, ici représentée par Monsieur Alberto Pettiti, manager, demeurant professionnellement à Torino, Italie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ERSEL INTERNATIONALE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et

notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ou à sa société mère ou à toutes succursales de sa société mère, tous avis, tous concours, prêts, avances ou garanties, l'investissement direct en des valeurs immobilières ou par l'intermédiaire de sociétés immobilières; enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, industrielles ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires ou de l'actionnaire unique, soumis aux restrictions imposées par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts ou par une décision de l'actionnaire unique. L'actionnaire unique ou le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices au réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires ou par résolution de l'Actionnaire Unique aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par l'actionnaire unique ou le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par l'actionnaire unique ou le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration ou l'actionnaire unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration ou l'actionnaire unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

L'actionnaire unique ou le conseil d'administration en cas de pluralité d'administrateurs est spécialement autorisé d'émettre des actions et d'accorder des options de souscriptions d'actions aux personnes que l'actionnaire unique ou le conseil d'administration en cas de pluralité d'administrateurs considérera appropriées et particulièrement à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est gérée par un administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assen-

timent préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Art. 8. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où il y a égalité de voix, le président aura voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par résolution de l'actionnaire unique qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale ou décision de l'actionnaire unique

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. L'assemblée générale ou l'actionnaire unique a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale ou l'actionnaire unique peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts ou par décision de l'actionnaire unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par ERSEL FINANZIARIA S.p.A., prédésignée et entièrement libérées par apport en nature de cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize (5.996) actions représentant 99,93% du capital social en émission de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, ensemble avec une prime d'émission totalisant quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-deux euros et cinquante-six cents (EUR 83.085.732,56).

Un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) sera alloué au capital social et un montant de soixante-dix-huit millions quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-deux euros et cinquante-six cents (EUR 78.085.732,56) sera alloué à la prime d'émission.

Cet apport est réalisé en conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des travaux réalisés tels que détaillés à la section III du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport en nature correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre plus la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actions apportés et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à celles-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions ERSEL FINANZIARIA S.p.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: Madame Francesca de Bartolomeo, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur Olivier Storme, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur Umberto Giraud, demeurant professionnellement à I-10121 Torino, 11 piazza Solferino.

Monsieur Alberto Pettiti, demeurant professionnellement à I-10121 Torino, 11 piazza Solferino.

Monsieur Henri Ninove, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

DELOITTE S.A., L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (RCS B 67.895).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Pettiti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2006, vol. 440, fol. 1, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002119/242/343.

(060134184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Invista European RE Marseille Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Insight European RE Marseille Propco S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.739.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company established at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 463, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 15 November 2006, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of INSIGHT EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.739, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 5 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 513 of 10 March 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l.; and
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l. (the Company).»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.463, ici représentée par Maître Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 novembre 2006, (l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée INSIGHT EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l., société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.739, constituée suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 5 décembre 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 513 du 10 mars 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l.; et
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de INVISTA EUROPEAN RE MARSEILLE PropCo, S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 16, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007002097/230/103.

(060134089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

TOC Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.254.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of November.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Vincent Villem, accountant, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of TNK ENTERPRISES LIMITED, a company having its registered office at Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola (BVI), registered in the commercial register of Tortola under the number 473750,

by virtue of a proxy given on November 9, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., having its principal office in 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a notarial deed on December 6, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 439 of June 13, 2001;

- that the capital of the corporation TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. is fixed at EUR 700,000.- (seven hundred thousand euros), represented by 700 (seven hundred) shares of EUR 1,000.- (one thousand euros) each;

- that TNK ENTERPRISES LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TNK ENTERPRISES LIMITED being sole owner of the shares and liquidator of TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent Villem, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de TNK ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 473.750,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 439 du 13 juin 2001;

- que le capital social de la société TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 700.000,- (sept cent mille euros), représenté par 700 (sept cents) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;
- que TNK ENTERPRISES LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que TNK ENTERPRISES LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société TOC INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Villem, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 33, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007002983/220/84.

(060134695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

MKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.426.320,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.222.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of March.

Before M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

- Gestion Mecachrome Inc., a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8

- Administration Mecachrome Inc., a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8

here represented by Mr. Alain Noullet, private employee, with professional address at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal in Canada, on March 14, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MKI LUXEMBOURG S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 104.222 («the Company»), with registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15 November 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association no. 88 of 1st February 2005 and which articles of association have been amended pursuant to

- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 14th December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o. 546 of June 6, 2005,

- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 1st March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 840 of September 3, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 1st March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 841 of September 3, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 3rd March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 863 of September 8, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th March 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 148 of January 21, 2006,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th June 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th September 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th December 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

II. Further to two share sale and purchase agreements dated March 15, 2006 between the Company and respectively Gestion Mecachrome Inc., prenamed, and Administration Mecachrome Inc., prenamed, the Company currently holds three hundred eighty-three (383) own Class A shares and three hundred eighty-three (383) own Class B shares. The voting rights of the Class A shares and Class B shares currently held by the Company are consequently suspended.

III. The Company's share capital is fixed at three million four hundred twenty-six thousand three hundred twenty Canadian Dollars (CAD 3,426,320.-) divided into twenty-four thousand eight hundred seventy-six (24,876) Ordinary Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid, sixteen thousand six hundred thirty-nine (16,639) Class A Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid, sixteen thousand six hundred thirty-nine (16,639) Class B Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid, thirteen thousand seven hundred fifty-two (13,752) Class C Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid and thirteen thousand seven hundred fifty-two (13,752) Class D Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid.

IV. The shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the Company's share capital by thirty thousand six hundred forty Canadian Dollars (CAD 30,640.-) from its present amount of three million four hundred twenty-six thousand three hundred twenty Canadian Dollars (CAD 3,426,320.-) to three million three hundred ninety-five thousand six hundred eighty Canadian Dollars (CAD 3,395,680.-) by cancellation of three hundred eighty-three (383) Class A shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, and cancellation of three hundred eighty-three (383) Class B shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all held by the Company.

Second resolution

Further to the above decrease of share capital, the shareholders unanimously resolved to decrease the share premium attached to the class A shares by one million five hundred thirteen thousand four hundred fifty Canadian Dollars and twenty Cents (CAD 1,513,450.20) from its present amount of sixty-five million seven hundred fifty thousand one hundred twenty-five Canadian Dollars and twenty-two Cents (CAD 65,750,125.22) to sixty-four million two hundred thirty-six thousand six hundred seventy-five Canadian Dollars and two Cents (CAD 64,236,675.02).

Third resolution

Further to the above decrease of share capital, the shareholders unanimously resolved to decrease the share premium attached to the class B shares by one million five hundred thirteen thousand four hundred fifty Canadian Dollars and twenty Cents (CAD 1,513,450.20) from its present amount of sixty-five million seven hundred fifty thousand one hundred twenty-five Canadian Dollars and twenty-two Cents (CAD 65,750,125.22) to sixty-four million two hundred thirty-six thousand six hundred seventy-five Canadian Dollars and two Cents (CAD 64,236,675.02).

Fourth resolution

Further to the above share capital decrease, the shareholders resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of three thousand sixty-four Canadian Dollars (CAD 3,064.-) which amount, pursuant to article 7 of the bylaws, is reallocated to the Ordinary Shares Premium Account.

The shareholders resolved to decrease the Special Reserve of the Company by an amount of CAD 128,072.93 which amount, pursuant to article 7 of the bylaws, is reallocated to the Class C Shares Premium Account.

Sixth resolution

Further to the above resolutions, the shareholders resolved to restate article 6 paragraph 1 of the Company's bylaws to give it the following content:

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at three million three hundred ninety-five thousand six hundred eighty Canadian Dollars (CAD 3,395,680.-) divided into

- Twenty-four thousand eight hundred seventy-six (24,876) Ordinary Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of two million five hundred seventy-nine thousand four hundred eighteen Canadian Dollars and sixty-six Cents (CAD 2,579,418.66) allocated on the Ordinary Shares Premium Account;

- Sixteen thousand two hundred fifty-six (16,256) Class A Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of sixty-four million two hundred thirty-six thousand six hundred seventy-five Canadian Dollars and two Cents (CAD 64,236,675.02) allocated on the Class A Shares Premium Account;

- Sixteen thousand two hundred fifty-six (16,256) Class B Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of sixty-four million two hundred thirty-six thousand six hundred seventy-five Canadian Dollars and two Cents (CAD 64,236,675.02) allocated on the Class B Shares Premium Account.

- Thirteen thousand seven hundred fifty-two (13,752) Class C Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of fifty-two million four hundred sixty-two thousand three hundred fifty-four Canadian Dollars and seventy-one Cents (CAD 52,462,354.71) allocated on the Class C Shares Premium Account;

- Thirteen thousand seven hundred fifty-two (13,752) Class D Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid with a share premium of a total amount of fifty-four million four hundred fifty-six thousand six hundred eighty-six Canadian Dollars and twenty-six Cents (CAD 54,456,686.26) allocated on the Class D Shares Premium Account.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Gestion Mecachrome Inc., une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8

- Administration Mecachrome Inc., une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8

ici représentées par M. Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé au Canada le 14 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MKI LUXEMBOURG, S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.222 (la «Société»), ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée

suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 88 du 1^{er} février 2005 et dont les statuts ont été amendés par:

- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 546 du 7 juin 2005,
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 840 du 3 septembre 2005,
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 841 du 3 septembre 2005,
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No 836 du 8 septembre 2005
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No 148 du 21 janvier 2006,
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 juin 2005, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 septembre 2005, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- par acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 décembre 2005, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Suite à deux contrats de transfert de parts sociales datés du 15 mars 2006, entre la Société et respectivement Gestion Mecachrome Inc., précitée, et Administration Mecachrome Inc., précitée, la société détient actuellement trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales de catégorie A propres et trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales de catégorie B propres. Les droits de vote des parts sociales de catégorie A et des parts sociales de catégorie B détenues par la société sont en conséquence suspendus.

III. Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent vingt-six mille trois cent vingt Dollars Canadien (CAD 3.426.320,-) représenté par vingt-quatre mille huit cent soixante-seize (24.876) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; seize mille six cent trente-neuf (16.639) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, seize mille six cent trente-neuf (16.639) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, treize mille sept cent cinquante-deux (13.752) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et treize mille sept cent cinquante-deux (13.752) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées

IV. Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente mille six cent quarante Dollars Canadien (CAD 30.640,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent vingt-six mille trois cent vingt Dollars Canadien (CAD 3.426.320,-) à trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt Dollars Canadien (CAD 3.395.680,-) par l'annulation de trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, et l'annulation de trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, toutes actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la réduction du capital social susmentionnée, les associées décident de réduire le compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie A à concurrence d'un million cinq cent treize mille quatre cent cinquante Dollars Canadiens et vingt Cents (CAD 1.513.450,20) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq Dollars Canadiens et vingt-deux Cents (CAD 65.750.125,22) à soixante-quatre millions deux cent trente-six mille six cent soixante-quinze Dollars Canadiens et deux Cents (CAD 64.236.675,02).

Troisième résolution

Suite à la réduction du capital social susmentionnée, les associées décident de réduire le compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie B à concurrence d'un million cinq cent treize mille quatre cent cinquante Dollars Canadiens et vingt Cents (CAD 1.513.450,20) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq Dollars Canadiens et vingt-deux Cents (CAD 65.750.125,22) à soixante-cinq millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq Dollars Canadiens et vingt-deux Cents (CAD 65.750.125,22).

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ci-dessus, les associées décident de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de trois mille soixante-quatre Dollars Canadiens (CAD 3.064,-), ce montant, en vertu de l'article 7 des statuts, est réalloué au compte de prime d'émission sur parts sociales ordinaires.

Cinquième résolution

Les associées décident de réduire la Réserve Spéciale de la Société d'un montant de cent vingt-huit mille soixante-douze Dollars Canadiens et quatre-vingt-treize Cents (CAD 128.072,93), ce montant, en vertu de l'article 7 des statuts, est réalloué au compte de prime d'émission sur parts sociales de Class C.

Sixième résolution

Consécutivement aux résolutions prises ci-dessus, les associées décident de reformuler l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt Dollars Canadien (CAD 3.395.680,-) divisé de la façon suivante:

- Vingt-quatre mille huit cent soixante-seize (24.876) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées avec une prime d'émission de deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix-huit Dollars Canadiens et soixante-six Cents (CAD 2.579.418,66) allouée au compte de prime d'émission sur parts sociales ordinaires;

- Seize mille deux cent cinquante-six (16.256) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées avec une prime d'émission de soixante-quatre millions deux cent trente-six mille six cent soixante-quinze Dollars Canadiens et deux Cents (CAD 64.236.675,02) allouée au compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie A;

- Seize mille deux cent cinquante-six (16.256) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées avec une prime d'émission soixante-quatre millions deux cent trente-six mille six cent soixante-quinze Dollars Canadiens et deux Cents (CAD 64.236.675,02) allouée au compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie B;

- Treize mille sept cent cinquante-deux (13.752) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées avec une prime d'émission de cinquante-deux millions quatre cent soixante-deux mille trois cent cinquante-quatre Dollars Canadiens et soixante et onze Cents (CAD 52.462.354,71) allouée au compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie C;

- Treize mille sept cent cinquante-deux (13.752) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées avec une prime d'émission de cinquante-quatre millions quatre cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-six Dollars Canadiens et vingt-six Cents (CAD 54.456.686,26-) allouée au compte de prime d'émission sur parts sociales de catégorie D.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 92, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007002166/202/233.

(060134390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 90.772.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007002387/1453/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Leon Amarillo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 110.150.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la S.à r.l. DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE, S.à r.l., 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110.593

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007002853/825/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Leros Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 38.005.

RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur s'est produite lors de la publication du prénom du nouvel administrateur remplaçant Monsieur Alain Lam lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 1997:

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 1997 que:

- Monsieur Anatolij Legenzov, Directeur, demeurant 248 T. Ivanovsko, Kaunas (Lithuanie) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 1997 que:

- Monsieur Jurij Legenzov, Directeur, demeurant à Kaunas (Lithuanie) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Référence de publication: 2007002832/6312/25.
Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02194. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Benetton International Property N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 89.123.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 27 novembre 2006, que Monsieur Massimo Branda, né le 17 avril 1960 à Canelli en Italie et demeurant à Via A Manzani n.25 à Torino en Italie, a été élu administrateur et administrateur-délégué de la Société BENETTON INTERNATIONAL PROPERTY N.V. S.A. avec effet au 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007002833/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00480. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 79.876.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée des actionnaires de la Société en date du 27 novembre 2006 que:
Monsieur Silvano Cassano, né le 18 décembre 1956 à Argenta en Italie et demeurant à Corso Moncalieri n.79/C I-10100 Torino en Italie, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société BENETTON REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A. avec effet au 23 novembre 2006.

Monsieur Massimo Branda, né le 17 avril 1960 à Canelli en Italie et demeurant au Via A. Manzoni n.25 à Torino en Italie, a été élu en tant qu'administrateur de la Société BENETTON REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A. avec effet au 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007002836/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00483. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060134790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Enic Sports, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.404.

Lors des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 13 novembre 2006, décision a été prise de confirmer le régime de signature de sorte que:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et lui seul, puisse engager la société en toutes circonstances par sa seule signature;

- A défaut, la signature de deux gérants est nécessaire pour engager la société en toutes circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour ENIC SPORTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002838/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.117.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 2 novembre 2006, que:

- le mandat d'administrateur-directeur de M. Camille J. Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et les mandats d'administrateur de Mme Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et de M. Jean-Pierre Leburton, économiste, ayant pour adresse professionnelle 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, ayant pour adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007003273/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Itix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.046.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité et conformément à l'article 7 des statuts, de déléguer la gestion journalière de la société à:

Monsieur Georges Kraft, demeurant à 7, rue Jean-Gaspard de Cicignon, L-1335 Luxembourg.

Monsieur Georges Kraft portera le titre de Directeur Général de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme

ITIX S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007003243/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.567.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le 29 novembre 2006 que les associés ont accepté:

- la démission de Monsieur Mark Mennitt en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 novembre 2006;
- la nomination de Mr John Anthony Roberts, né le 14 octobre 1956 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 15, Astell Street, SW3 3RT Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 novembre 2006, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007003245/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

BCEF Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.384.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2006, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Guille, avec adresse au Alexander House 13-15, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, de son poste d'administrateur avec effet au 9 novembre 2006.
- Nomination de Monsieur Martin Mullins, avec adresse professionnelle au Alexander House 13-15, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, en tant qu'administrateur avec effet au 10 novembre 2006 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 janvier 2007 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002861/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour DEXIA EQUITIES L, Sicav

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007002867/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01221. - Reçu 346 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

SOA Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 105.497.

—
Cession de parts

BENJIE GLOBAL LIMITED, avec adresse professionnelle, Road Town, Tortola, British Virgin Islands
Transfère à

DREAMZ ADVISORS CORP, avec adresse professionnelle, 122, Via Espana, BankBoston Building, Eighth Floor City of
Panama, Republic of Panama, Public Registry of Panama, 532612

Le nombre de 100 parts sociales de la S.à r.l. SOA MANAGEMENT avec siège social 75, Parc d'Activités à L-8308 Capellen,
numéro RCS Luxembourg B-105497 au capital de 12.500 euros. Le prix de cession est réglé entre les parties.

Capellen, le 21 août 2006.

BENJIE GLOBAL LIMITED / DREAMZ ADVISORS CORP

Signature / Signature

Référence de publication: 2007002852/825/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 111.052.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 15 novembre 2006

M. Frank Boykin, 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA, 30701, USA, est révoqué de ses fonctions de gérant de
classe A avec effet du 15 novembre 2006.

Mme Barbara Goetz, 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA, 30701, USA, est nommée en tant que gérante de class
A avec effet au 15 novembre 2006 pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002799/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Andaholtz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.
R.C.S. Luxembourg B 109.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre
2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002850/1644/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01895. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Andaholtz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.
R.C.S. Luxembourg B 109.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002851/1644/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01893. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Finalsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 15.466.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002840/1644/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01913. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

MY-XML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1455 Howald, 17, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 100.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour MY-XML S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002946/503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08354. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Vameca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 16.602.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002899/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00044. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Intégration Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.248.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002901/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00048. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Chippo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 37.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

P. Lux

Référence de publication: 2007002902/698/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08058. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Société Européenne d'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007002887/5281/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02814. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Boelekes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.483.

Le bilan de la société au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002907/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00056. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002908/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00061. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

International Trade Resource Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.713.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

L. Niedner

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007002920/4061/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00720. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007002882/788/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Référence de publication: 2007002926/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02173. - Reçu 18 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Puno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 61.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002928/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02171. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2006.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007002879/231/10.

(060134955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.587.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour LOU MAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002307/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00799. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.587.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour LOU MAS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002308/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00793. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

European Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.027.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROPEAN CONSULTING LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 22 septembre 2006 au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg que:

Monsieur Jan Jilemnicky ayant présenté sa démission d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Ivo Gombala, docteur en relations internationales du commerce et ingénieur en commerce extérieur, demeurant à CZ-27201 Kladno (République Tchèque), 2598, rue Litevská.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007002602/6053/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Flat Steel Invest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.012.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 1^{er} février 2001, acte publié au Mémorial C n° 868 du 11 octobre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1080 du 28 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1785 du 17 décembre 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 60 du 16 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 325 du 13 avril 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 2005, acte publié au mémorial C n° 484 du 7 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007002361/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00027. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

S.S.I. Participations & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.854.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C no 5 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007002359/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08072. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Carima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 48.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007002367/636/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01737. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Intravel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 44.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007002369/636/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01739. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Javi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.061.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002453/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01162. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.558.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002425/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08474. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Kinohold (bis) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.289.

Constituée sous forme d'une société anonyme à la suite de la scission de KINOHOLD S.A. en trois sociétés nouvelles, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 698 du 29 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINOHOLD (BIS) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007002423/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08477. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.558.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour Lighthouse Finance Luxembourg, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002426/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08475. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Vitalis Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007002633/213/9.

(060134272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

MD Evolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2006.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007002612/239/10.

(060134179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Caraway Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 116.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007002617/212/10.

(060134374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Catamino Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.069.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour CATAMINO INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007002372/29/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00808. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003785/1142/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03586. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.